

FCDR

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 50.000 EUROS

SIEGE SOCIA : 66000 PERPIGNAN

20 RUE DES FRERES VOISIN

790 131 247 RCS PERPIGNAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- COMPTES ANNUELS
- DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUIN 2026

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 20 RUE DES FRERES VOISIN 66000 PERPIGNAN		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 79013124700021		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2025			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK		
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : www.legifrance.gouv.fr)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FCDR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)			DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	24 518	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 629	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	4 615 635	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-167 340	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 532 442	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 996 500	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 495	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 261	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	46	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 010 302		
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 542 744		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 010 302
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 996 500	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR				Exercice N		Néant ☐ *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						FI
	Autres Produits (1) (11)						FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	153 796
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stocks (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX
	Salaires et traitements *						FY
	Cotisations sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA
			- dotations aux dépréciations				GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI
	Autres charges (12)						GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	317 944
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-164 147
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur dépréciations						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	73 876
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-3 793
							-167 940

* Des explications concernant

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FCDR		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-600
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	223 879
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	391 219
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-167 340
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	
{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	1 000
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
{ dont cotisations facultatives Madelin A10			
{ dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FCDR										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO		
		Installations gales, agencés, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	8 339	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	58 450	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 014	LC		LD	1 296	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	76 803	LO		LP	1 296	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	18 440	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP	4 943 000	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	4 961 440	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	5 038 243	OH		OJ	1 296		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	8 339	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	58 450	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	11 310	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	78 099	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX		OY	18 440	OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B	154 578	2C	4 788 422	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	154 578	NK	4 806 862	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	154 578	OL	4 884 961	OM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FCDR										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 707	QE	834	QF		QG	2 541		
	Matériel de transport	QH	38 163	QI	11 940	QJ		QK	50 103		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 119	QM	2 032	QN		QO	4 152		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	41 989	QV	14 806	QW		QX	56 795		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	41 989	ØP	14 806	ØQ		ØR	56 795		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FCDR		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	10 600		10 600						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 067		3 067						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	602		602						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	1 452 689		1 452 689						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	348		348						
	TOTAUX			VT	1 467 306	VU	1 467 306	VV					
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 996 500		1 996 500							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 495		4 495							
Personnel et comptes rattachés			8C	2 661		2 661							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	3 627		3 627							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 593		2 593							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	381		381							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	46		46							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	2 010 302	VZ	2 010 302							
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 017 675	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WI	
	Amendes et pénalités										WJ	90
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*										XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7		
Régimes particuliers / impositions ultérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										K7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										I8	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										ZN	
	Régime des sociétés mères et des filiales *										WN	
Régime des sociétés mères et des filiales *										WO		
Produit net des actions et parts d'intérêts :										XR		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WQ	155 877	
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										Y1		
Majoration d'amortissement*										Y3		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	158 560	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WS	167 340	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT	769	
Régimes particuliers / impositions ultérieures	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WU	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales *										WP	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB	
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										I6	
	Majoration d'amortissement*										WZ	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XA	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										ZX	
Mesures d'incitation	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										ZY	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XD	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XF	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XS	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XG	600
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YH	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YI	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YJ	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YK	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
TOTAL II										XH	168 709	
III. RÉSULTAT FISCAL												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	10 149	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	10 149	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie certifiée conforme.



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION ADOPTEE LE 30 JUIN 2026

1°) Proposition d'affectation (Perte de - 167.340 Euros)

* origine :

– Résultat de l'exercice - 167.340 Euros

* affectation :

– En totalité au compte Autres Réserves, soit - 167.340 Euros

2°) Décision adoptée

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la somme de - 167.340 Euros, montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, de la manière suivante :

– En totalité au compte Autres Réserves, soit - 167.340 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2022	90.000 €.	90.000 €.	/
31.12.2023	/	/	/
31.12.2024	/	/	/

FCDR

Société par Actions simplifiée

Au capital de 50.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN

20 Rue des Frères Voisin

790 131 247 RCS Perpignan

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026**RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2025**

Monsieur Rémi GENIS, Associé Unique et Président de la Société FCDR, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I - COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la présentation ou les méthodes d'évaluation de ces comptes.

- Aucun chiffre d'affaires n'est dégagé sur l'exercice,
- Les produits de cession d'immobilisation se sont élevés à 153.760 Euros
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 317.944 Euros
et sont constituées principalement de charges externes pour 116.255 Euros,
de rémunération et charges sociales pour 21.396 Euros,
et de valeurs comptables des immobilisations incorporelles pour 154.578 Euros.
- La dotation aux amortissements s'établit à 14.806 Euros
- L'exercice se solde donc par un résultat d'exploitation de -164.147 Euros
Contre - 169.650 Euros au 31/12/2024
- Le résultat financier s'établissant à - 3.793 Euros
- Après résultat courant avant impôts - 167.940 Euros
- Et Impôt Société pour - 600 Euros
- L'exercice se solde par une perte de - 167.340 Euros
Contre un bénéfice de 3.135.794 Euros au 31/12/2024
(en raison de la cession des titres PUBLISSUD intervenue
au cours de l'exercice précédent)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2.593 Euros non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit code.

A l'actif la valeur nette des immobilisations s'établit à 4.828.165 Euros composée des titres de participations détenus dans ses filiales à hauteur de 18.440 Euros et d'un contrat de capitalisation à hauteur de 4.788.422 Euros.

Le poste autres créances est arrêté à 1.466.958 Euros.

Les disponibilités s'élèvent à 47.273 Euros.

Les autres comptes de l'actif n'appellent aucune remarque particulière.

Le total du bilan s'établit à 6.542.744 Euros contre 5.761.827 Euros au 31 Décembre 2024.

Au passif, le montant des capitaux propres, en diminution du résultat de l'exercice, passe de + 4.699.782 Euros à + 4.532.442 Euros pour un capital social de 50.000 Euros.

Les dettes (2.010.302 Euros) sont constituées essentiellement :

- pour 1.996.500 € d'emprunts bancaires,
- pour 4.495 € de dettes fournisseurs (dont 3.492 € de factures non parvenues),
- pour 9.261 € de dettes fiscales et sociales.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat de l'exercice écoulé :

- En totalité au compte Autres Réserves, soit - 167.340 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2022	90.000 €.	90.000 €.	/
31.12.2023	/	/	/
31.12.2024	/	/	/

III - PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2025

*** RG TORREMILA**

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 Rue des Frères Voisin

810 853 259 R.C.S. Perpignan

Participation : 5 %

*** 2 RG**

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 Rue des Frères Voisin

810 902 536 R.C.S. Perpignan

Participation : 80 %

*** MEDIASOLIS**

Société de droit andorran

Siège social : ANDORRE LA VIEILLE – Carrer de l'Aigueta

Participation : 10 %

IV - ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V-PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Autorité de la Concurrence)

Conformément aux dispositions de l'article L 464-2,1 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au 31 Décembre 2025, date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VI - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31 Décembre 2025 date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions :

N E A N T

VII – DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état des délégations consenties au Président au 31 Décembre 2025 date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VIII – COMMENTAIRE D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS

Aucun fait marquant n'est à souligner

IX- SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun fait marquant n'est à souligner.

X- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

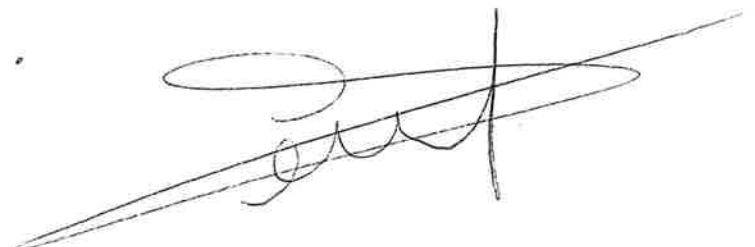
Notre Société a souscrit, aux termes d'un acte reçu le 25 Février 2026 par Maître Rodolphe REMARK, Notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Rodolphe REMARK, Maguelonne FABRE-de MASSIA et Clémence LAVABRE», titulaire d'un Office Notarial à RIVESALTES, au capital de la SCI MEDIA SILVA à hauteur de 99,17 %, dont le siège social est à 66000 Perpignan – 20 Rue des Frères Voisin, immatriculée sous le numéro 101 749 232 RCS Perpignan.

--ooOoo--

Enfin, nous vous demandons d'approuver les conventions relevant des dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont soumises.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by several loops and a long horizontal stroke.